



Clauses de garantie

Les garanties peuvent varier selon le pays. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec le centre de service de votre région.

Série Optimum

CES CLAUSES NE CONCERNENT QUE LES MODÈLES POSTÉRIEURS À 2013.

LES GARANTIES STIPULÉES S'APPLIQUENT À UN USAGE DOMESTIQUE SEULEMENT.

GARANTIE À VIE — LIMITÉE

L'aspirateur central Mvac est protégé par une garantie à vie. Nous vous garantissons que votre aspirateur central sera exempt de tout défaut de matériaux ou de fabrication pour aussi longtemps que vous êtes le propriétaire original de votre appareil et que celui-ci demeure en son lieu d'installation d'origine. Cette garantie s'applique au corps et à la cuve de l'appareil et n'est pas transférable.

Les moteurs et les composantes électriques sont garantis à 100 % pour une période de 5 ans et à 50 % pour 5 ans supplémentaires pour les modèles M43, M45, M65, Builder et Tytan. Pour les modèles M47, M50, M80 et M95, ils seront garantis à 100% pour une période de 10 ans et pour une période de 15 ans ou 750 heures d'utilisation pour la M80G. Le centre de service autorisé réparera ou remplacera (à la discrétion de Mvac) la ou les pièces défectueuses, et ce, sans frais de main d'oeuvre en atelier jusqu'à une période de 5 ans (voir ci-dessous).

Garantie Mvac - AMÉRIQUE | Moteurs et composantes électriques

MODÈLE	PIÈCES	MAIN-D'OEUVRE
M43, M45, M65, Builder, Tytan	10 ans (5 ans 100% + 5 ans 50%)*	3 ans*
M47, M50, M80, M95	10 ans	5 ans
M80G	15 ans ou 750 heures	5 ans

Pour le maintien de votre garantie, le service devra être effectué exclusivement par un marchand autorisé Mvac utilisant des pièces d'origine Mvac ou Trovac.

La garantie ne couvre pas : l'usure normale de certaines composantes comme les filtres, les dommages dus (selon Mvac) à un usage abusif (ex. : poussière de plâtre, eau, etc.), l'usage commercial, le manque d'entretien adéquat, l'installation inadéquate, la négligence, les désastres naturels, les sinistres et les accidents.

* Garantie en vigueur au 1^{er} décembre 2017.

EXTENSION DE GARANTIE - LA GARANTIE 25 ANS

Si vous avez fait l'achat de l'extension de garantie Mvac, le moteur et les composantes électroniques de votre appareil sont entièrement garantis pour une période de 25 ans. Les frais de main-d'oeuvre, toutefois, ne sont couverts que par la garantie d'origine, soit pour une période de 3 à 5 ans en Amérique.

L'extension de garantie est régie par les mêmes conditions que la garantie Mvac d'origine. Elle n'est valide que pour un usage domestique et Mvac se réserve le droit d'envoyer un technicien vérifier le lieu d'installation en cas de doute. Cette extension de garantie n'est pas transférable.

Assurez-vous de conserver précieusement le certificat d'extension de garantie ainsi que toutes les preuves d'achat. Nous vous encourageons également à enregistrer votre garantie en ligne au mvac.com. Les factures de l'appareil et de l'extension de garantie pourraient être exigées pour toute réclamation.

GARANTIE SATISFACTION* — UN AN

Nous sommes certains que vous serez entièrement satisfaits de votre aspirateur central Mvac. Pour une période d'un an à compter de la date d'achat, si la performance de l'appareil ne correspond pas à vos attentes, retournez-le à votre concessionnaire pour un crédit applicable à l'achat d'un autre modèle Mvac plus performant. Cette garantie s'applique à l'appareil seulement et n'est valide que pour les appareils achetés chez un marchand autorisé Mvac.

*Cette garantie s'applique en Amérique du Nord seulement.

GARANTIE 5 ANS SANS TRACAS SUR LES ACCESSOIRES RECOMMANDÉS** MVAC

Les accessoires recommandés** Mvac sont garantis pour une période de 5 ans (sauf poignée sans fil et balais électriques Wessel-Werk) selon les modalités suivantes : durant cette période, si un accessoire s'avère défectueux du fait d'un vice de fabrication, il suffit de le retourner au centre de service autorisé Mvac accompagné de la facture d'achat (décrivant les accessoires achetés) et il sera réparé ou remplacé selon les conditions de la garantie. Cependant, cette garantie ne couvre pas les pièces mobiles des balais à tapis, ni l'usure normale de certaines composantes comme les courroies, les poils, les rouleaux et leur roulement, de même que l'usage abusif. Elle est applicable uniquement pour un usage domestique.

** Vos accessoires recommandés Mvac sont clairement identifiés par le logo Mvac. Produits achetés après le 1^{er} juin 2015 seulement. Tout autre accessoire, même si acheté chez un détaillant Mvac et ce en même temps ou non qu'un aspirateur central Mvac, n'est pas couvert par la garantie 5 ans Mvac.

Garantie pour un usage domestique seulement. Cette garantie n'est pas une modification — mais une addition — aux garanties stipulées par une législation civile. **Toute réclamation relative à cette garantie doit être accompagnée de la facture d'achat.** Toute modification apportée aux produits peut invalider la garantie. Les frais de transport et de déplacement ne sont pas couverts par la garantie. Le marchand pourrait exiger des frais pour le service à domicile. Cette garantie n'est pas transférable.

Conservez toutes preuves d'achat (facture, bon de livraison, etc.). La date indiquée sur ces documents établit la période de garantie. Nous vous encourageons également à enregistrer votre garantie en ligne au mvac.com. Si votre appareil requiert des réparations pendant la période de garantie, vous devrez présenter une preuve d'achat. Si celle-ci ne peut être présentée, la période de garantie sera déterminée selon la date de fabrication du produit.

Mvac ne sera pas tenu responsable des dommages directs ou indirects causés par l'utilisation de l'appareil d'aspiration centrale.

La garantie peut varier selon le pays.

GARANTIE POUR USAGE COMMERCIAL

Selon l'usage et l'installation, nos appareils sont couverts à 100 % (sauf pièces d'usure : filtres, courroies, etc.) pour une période de 90 jours pour les modèles M43, M45, M47, M50, M65, M80 et M90; et pour une période de 500 heures d'utilisation pour le modèle M80G. Cette garantie inclut tout aspirateur central Mvac vendu sous un nom d'entreprise, même si l'appareil est installé dans une résidence. Les accessoires recommandés Mvac sont quant à eux garantis pendant 90 jours.